

PUBLIÉ PAR LA CORPORATION DES PROPRIÉTAIRES DE L'ÎLE POUR LA CONSERVATION DE L'ÎLE VERTE. (CPICIV)

MÉMOIRE CONCERNANT L'ATTITUDE DE LA CPICIV EN REGARD DU «DÉZONAGE» DE L'ÎLE

La CPICIV a clairement pris parti pour le dézoning de l'Île Verte, et cela à la suite d'un long processus d'analyse du pour et du contre.

Nous avons en effet contribué à un plan de développement pour notre Île dans lequel nous avons fait certains constats que nous résumons ainsi:

- l'île doit garder une population permanente, ce que seul le tourisme permet de supporter;
- l'avenir de l'île passe par l'exploitation équilibrée des ressources du milieu en regard d'un concept de valorisation écotouristique;
- la qualité du paysage et sa gestion sont essentielles pour le maintien de l'activité touristique, ce à quoi ne répond pas la Loi sur la protection du territoire agricole;
- marginalisée par l'insularité et la faiblesse de sa population permanente, l'agriculture traditionnelle ne peut plus jouer un rôle structurant.



Nous faisons donc le pari, grâce au plan d'urbanisme municipal, de créer les conditions favorables au maintien du paysage, à son évolution harmonieuse, mais aussi au maintien de propriétés de très grand gabarit (minimum de 8000 mètres carrés) rendant possible le maintien d'activités agrotouristiques originales.

La CPICIV s'y est déjà employée en mettant sur pied le projet des agneaux de prés salés.

Nous pensons donc que le maintien du zonage agricole n'aura aucun effet sur le maintien d'une activité agricole. Nous croyons plutôt que la seule chance de survie de l'agriculture sur l'île est son intégration à un concept original de développement écotouristique. Son succès ne reposera pas sur le volume, mais bien plus sur la capacité de s'arrimer à une vision intégrée de notre communauté.

Charles Méthée, président.

Pignon sur rue

J. Paul Deschênes, 450-347-4116 • Robert Desrosiers, 514-744-0522 • Charlotte Gingras, 514-721-7283
CPICIV CP 287 Isle Verte GOL 1K0

S O M M A I R E

• EDITORIAL	PAGE 1	• INAUGURATION DE LA GARE MARITIME	PAGES 4,5
• FILEZ, FILEZ, Ô NOTRE NAVIRE...	PAGE 2	• BÂTISSEUR DE VOITURES D'EAU	PAGE 7
• DISCOURS DU MAIRE	PAGES 3,6	• PERMIS MUNICIPAUX	PAGE 8

FILEZ, FILEZ, Ô NOT' NAVIRE...

En 1974, à l'occasion du centenaire de Notre-Dame de l'Isle-Verte, j'ai réalisé un diaporama d'une vingtaine de minutes en hommage à l'île et à ses familles; c'était ma façon de faire un cadeau à des gens fort peu ordinaires, ingénieux,

parfois ratoureux, débrouillards, audacieux, taquins, courageux...

C'était l'époque où la pêche et

l'agriculture étaient encore florissantes; il

devait bien y avoir cinq pêches à fascines, six

ou sept chalands et une activité bourdonnante autour de l'église. On était loin de se douter que vingt-quatre ans plus tard, il ne resterait qu'un seul chaland, celui de Léo, (ancré devant le Centre d'Interprétation), qu'une seule pêche, celle de Vital, et que de nombreux touristes feraient la queue pour monter à bord de La Richardière ou du bateau taxi pour trouver un accueil chaleureux dans un des nombreux gîtes de l'île.

Aujourd'hui, encore ému par les échos anciens des chansons d'Amédé, toujours émerveillé par la beauté des lieux, je me retrouve au sein de la Société Inter-Rives et j'aimerais que ce soit un deuxième hommage à ceux qui restent et aussi à ceux qui s'y installent par coup de coeur. Il sera certes difficile de déployer autant d'énergie que

Guy Langelier, Magella Caron et les équipes précédentes qui ont ouvert la voie à «La Richardière», mais la présence d'Alain Gamache, Alain Roy, Sonia Levasseur, Nicole Picard, de Raymond Pelletier, et de Léopold Fraser au sein de l'administration, la présence des capitaines, de notre gérante, des matelots et des préposés(es) aux billetteries m'encourage et me rassure.

La Société Inter-Rives est une jeune société.

Chaque jour présente un défi nouveau, une situation inattendue avec laquelle

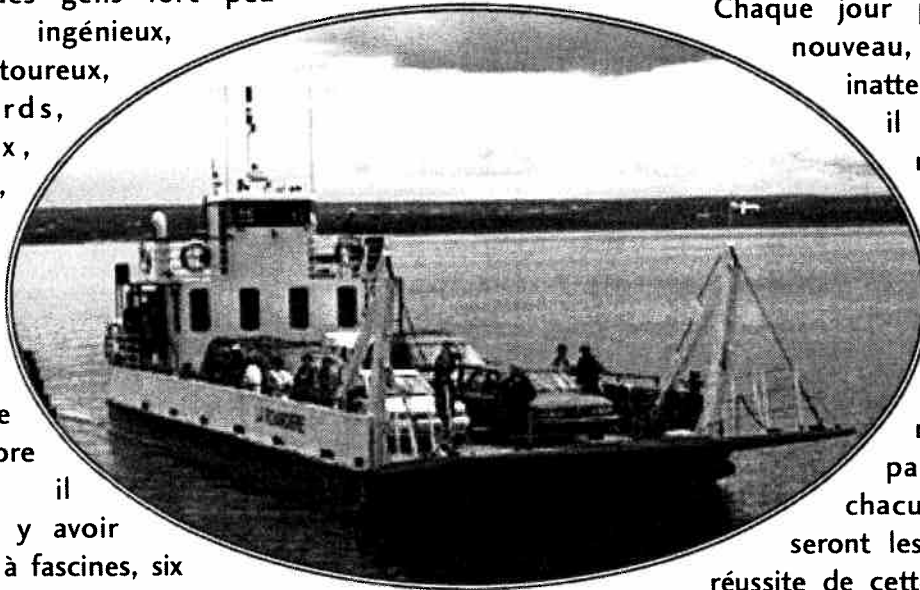
il faut composer rapidement et efficacement.

Paris ne s'est pas construite en un jour!

La tolérance pour les maladresses et la

participation de chacun aux solutions

seront les ingrédients de la réussite de cette entreprise et de notre motivation à donner temps et énergie.



Après des années de réalisations, cette année sera une année de consolidation car nous devons signer une subvention portant sur quatre ans. En plus de trouver des solutions au transport en période de gel et de dégel, nous nous attarderons à huiler les rouages du fonctionnement général des structures en place: vente de billets, réservations, vocation de la gare maritime, recherche de partenaires et plan de financement, afin que notre traversier améliore la qualité de vie des insulaires, des résidents saisonniers et des touristes.

Président d'Inter-Rives.



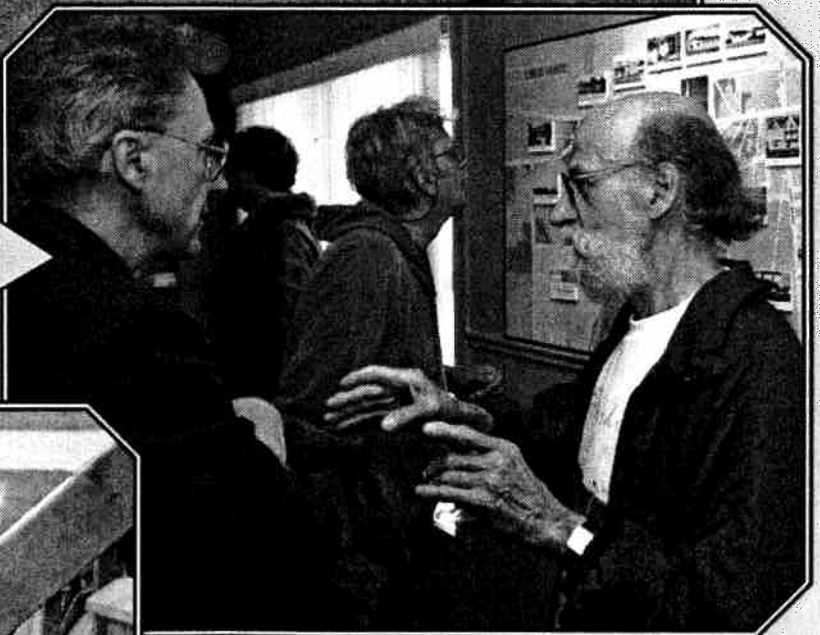
Inauguration de la gare maritime d'Inter-Rives



Ala
s'en
avec
Jeannet

JUL
19

Alain Gamache félicite
Jean-Bernard Ouellet
pour son affiche...



Guy Langelier et
le Père Martel
coupent le ruban...

Photos: Lynn Fournier

Erratum en page 4

La bulle du bas devrait se lire comme suit:



**Guy Langelier et
le curé Maurice Gagnon
coupent le ruban...**

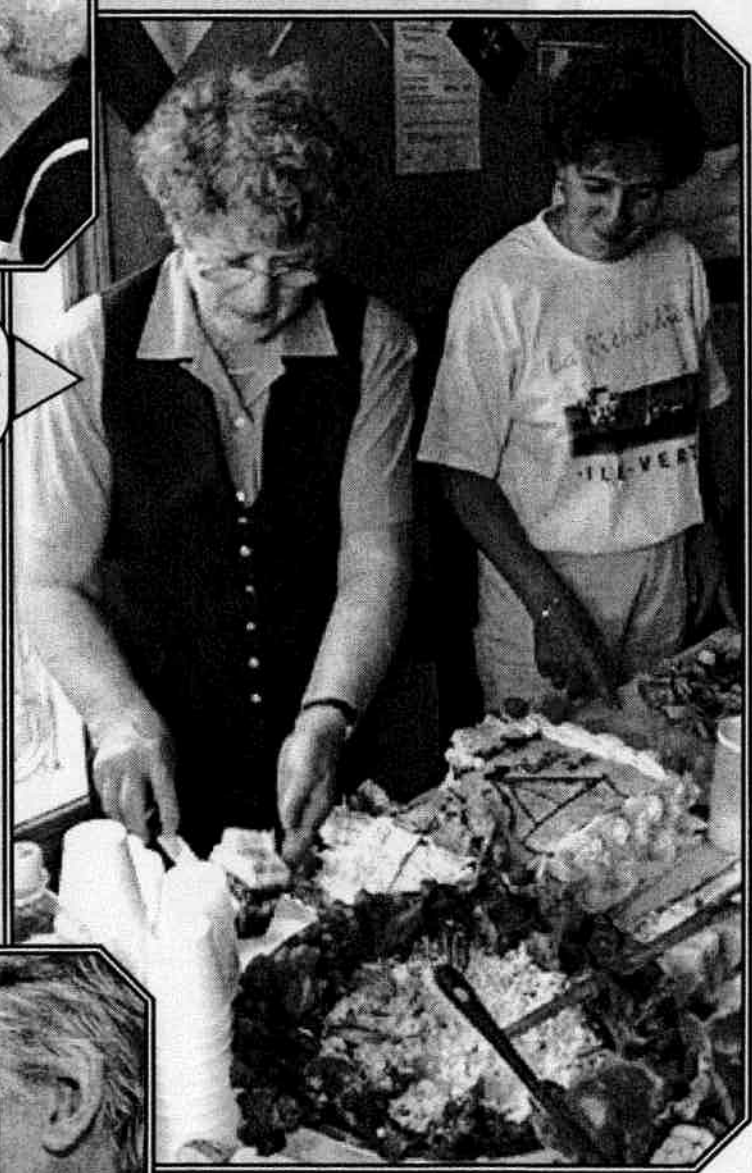
oy
lent
ul et
ionne...



**Magella Caron et
Jacinthe Dionne devant
le festin...**

ET
8

Léopold
ser, le
ard
maire...



**Guy Langelier
et Robert Desrosiers
discutent de la suite
du monde...**

RÉPARATIONS À L'ÉCOLE FRASER

Différents travaux ont été effectués à l'École Fraser. Notamment, la construction d'une nouvelle galerie avec descente pour handicapés n'a certainement pas été un luxe. Des problèmes d'égouts ont aussi nécessités la réfection à neuf de la fosse septique.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Le conseil municipal a entrepris une démarche afin qu'un traitement particulier soit accordé à la municipalité, lequel traitement ferait en sorte que les services de la Sûreté du Québec seraient calculés à l'acte plutôt que basé sur la richesse foncière uniformisée.

SITUATION FINANCIÈRE

1. LES DERNIERS ÉTATS FINANCIERS (1997)

Le total des revenus pour 1997 se chiffre à la somme de 91 755 \$ et les dépenses avant affectations, au montant de 91 031\$, pour un résultat net avant affectations de 724\$. Nous avons du utiliser l'ensemble de notre réserve accumulé au cours des deux dernières années, soit 5 000 \$, afin d'acheter le camion à vidanges (8 237\$), montant qui n'avait pas été prévu au budget de 1997. Nous terminons donc cet exercice avec un déficit net de 2 513 \$.

Toutefois, le bilan global au 31 décembre présente un avoir de 12 723 \$.

Le rapport du vérificateur précise que ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la municipalité pour l'année se terminant le 31 décembre 1997.

2. BUDGET 1998

L'exercice financier de 1998 avait comme budget de dépenses (et de revenus) un montant global de 105 542 \$. Au 31 octobre, les dépenses totalisent un montant de 88 300 \$. Les dépenses prévisibles pour le reste de l'exercice, soit pour les mois de novembre et décembre, sont d'environ

15 000 \$, laissant entrevoir que l'année 1998 se terminera avec un léger surplus d'opération d'environ 2 000 \$. Précisons que la municipalité est exempt de dette à court ou long terme.

3. PRÉVISIONS 1999

Les prévisions budgétaires de 1999 sont présentement en cours d'élaboration. La confirmation de la subvention du ministère du Transport du Québec pour l'entretien du réseau routier (soit 46 109\$) nous laisse présumer à ce moment-ci qu'il n'y aura pas de modification du taux de taxe foncière pour 1999.

Léopold Fraser, maire

Avis du dispensaire

Au dernier comité de santé tenu au dispensaire de l'Île Verte le 16 décembre dernier, il fut décidé que, dorénavant, il n'y aurait plus de dépannage de pharmacie au dispensaire, soit de médicaments en vente libre. Nous continuerons à distribuer des médicaments en urgence, en attendant que vous contactiez la pharmacie de votre choix et preniez des dispositions pour conseils, achats et livraison.

Jacinthe Labrèque inf.
Pour le comité de Santé de l'Île Verte

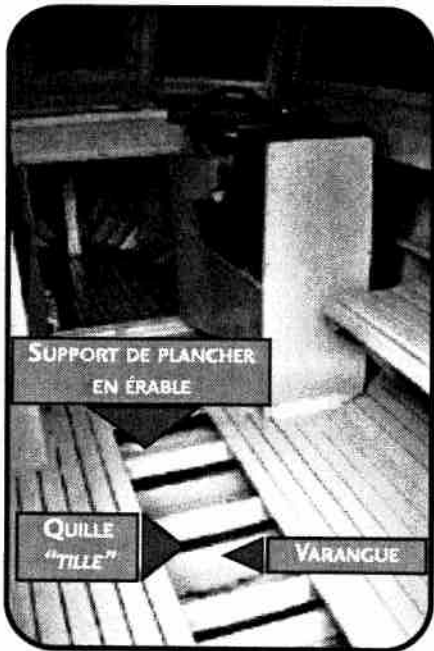
Jeannette Dionne s'est découvert des talents d'archiviste; ELLE A NOTE LES PERIODES DE TRAVERSES SUR LE PONT DE GLACE DEPUIS 1993.

Voici à quoi ça ressemble:

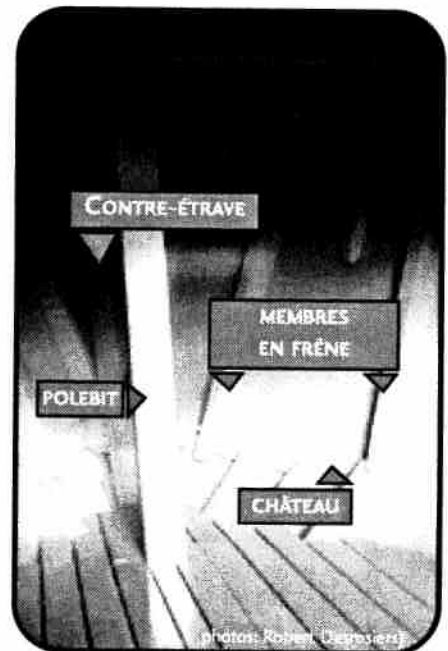
1993	27 décembre au 22 mars	1994
1994	14 décembre au 23 mars	1995
1995	21 janvier au 31 mars	1996
1996	20 décembre au 28 mars	1997
1997	23 décembre au 25 février	1998



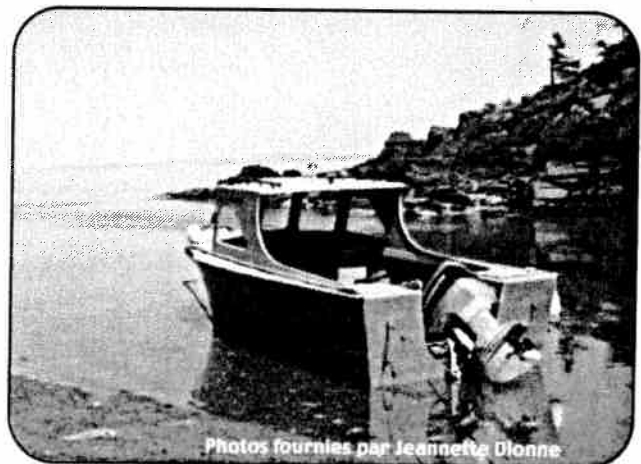
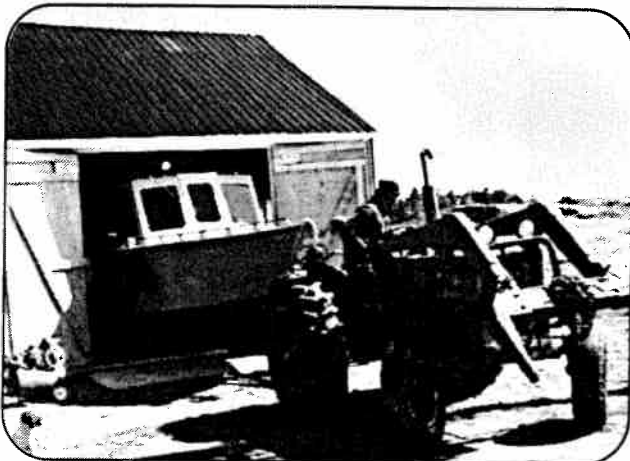
RAOUL DIONNE



Succédant à trois chalands, deux chaloupes et un canot, la «Mélanie» a été construite en douze mois sur une période de deux ans, dans l'atelier de Raoul à l'île. Longue de 25 pieds et large de 8 pieds, elle est faite de bois d'érable et de cèdre. La cabine de «vaneer» a été recouverte de fibre de verre. La «chaloupe» est propulsée par un moteur Evinrude de 120 CV. Aucun plan autre que l'«idée» de son constructeur n'a été utilisé. (RD)



BÂTISSEUR DE VOITURES D'EAU



Photos fournies par Jeannette Dionne

La municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a demandé à l'Insulaire
de publier l'avis suivant concernant
tout **BESOIN DE PERMIS**

Il est important de savoir que vous avez besoin d'un permis ou
d'un certificat d'autorisation pour presque tous les genres de travaux:

- Construire une maison ou un cabanon
- Changer des portes ou des fenêtres
- Refaire la couverture
- Aménager le sous-sol
- Refaire la galerie ou le patio
- Ouvrir un commerce
- Transformer un bâtiment en loyer
- Aménager un cours d'eau
- Faire tous travaux concernant
l'installation septique

Vous n'avez pas besoin d'un permis ou d'un certificat
d'autorisation pour:

- Peinturer une maison
- Aménager un terrain
- Faire un mur ou une clôture sur votre terrain

Si une information vous manque, par prudence,
informez-vous ! ÇA COÛTE MOINS CHER AVANT !



POUR PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS, DE
CERTIFICAT D'AUTORISATION OU POUR DE
L'INFORMATION, VOUS DEVEZ VOUS ADRESSER À
L'INSPECTEUR, M. PAUL PELLETIER. IL EST DISPONIBLE
DU LUNDI AU VENDREDI, AUX HEURES DE BUREAU.
CONTACTEZ M. GÉRALD DIONNE, VOTRE SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER AU 898-3451, AUX HEURES
D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL,
OU À LA MRC, AU 867-2485.

Zonage municipal

• Savez-vous que pour voir à l'application de ses règlements d'urbanisme, la
municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs a divisé son territoire en zones. Dans
chacune de ces zones, des usages différents peuvent être autorisés. *Cependant, on ne
peut retrouver plus d'un usage principal sur un même terrain. Ainsi la remise ou tout
autre bâtiment secondaire ne peut être transformé en bâtiment servant d'habitation.*

CE NUMÉRO DE
L'INSULAIRE
VOUS EST OFFERT GRÂCE
À UNE CONTRIBUTION DE
LA CAISSE POPULAIRE
DE
NOTRE-DAME DE L'ISLE-VERTE.

Comité de rédaction de L'Insulaire

J. Paul Deschênes,
Robert Desrosiers,
Charlotte Gingras

Édition
Robert Desrosiers

mediArt